



MAIRIE de SAINT-CANNAT
13760

Séance du 11 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	22
Représentés	7

N° 2024-029

Tarifs de location de salles

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire vingt-huit mars deux mille vingt-quatre conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. J. LEVI VALENSI, 1^{er} Adjoint.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, L. MAURIZIO, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, C. POULIQUEN, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S BOULINGUEZ, M. RIBES, A. RUBIOLO, B. ROSSI LUMBROSO, M.L. VOLAND, C. MARTIN, C. FREMY, M. SOONEKINDT, S. ROCHEZ, C. BARRIERE, G. BESSE.

Absents excusés : D. CAMHI représentée par D. BARBIER, Y. FALCHI représenté par L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI représenté par J. GERARD, D. PETIT représenté par M. CATELIN, M. CUTILLO représenté par G. SORBA, P. BUISSON BAUMELOU représenté par M.L. VOLAND, J. PRUNARET représenté par G. BESSE.

G. SORBA a été élu secrétaire.

En date du 20 septembre 2023 le Conseil municipal actualisait les tarifs des locations des salles.

En cours de conseil, il avait été défini des tarifs intermédiaires pour la salle JC REVOL, et pour la salle C. COSTA SOLER.

Il est proposé d'adopter la nouvelle grille de tarifs ci-dessous afin de les rendre plus cohérents.

Salle JC REVOL	Salle JC REVOL		Salle JC REVOL + Salle C. COSTA SOLER *	
	Moins de 4 heures	Plus de 4 heures	Moins de 4 heures	Plus de 4 heures
Administré résidant à Saint Cannat	130	215	180	300
Anniversaire d'un jeune administré de Saint Cannat, une seule fois, pour ses 18, 19 ou 20 ans.	65	110	90	155
Personnels municipaux, une seule fois par an, et uniquement pour eux-mêmes ou pour des événements familiaux (ascendant ou descendant directs uniquement)	40	65	55	90
Anniversaire de 10 années de mariage à partir des noces d'or (50, 60, 70 ans ... de mariage)	0	0	0	0
Anniversaire d'un administré pour son centenaire	0	0	0	0
Association domiciliée à Saint Cannat ou leurs fédérations* Association extérieure à la commune organisant une manifestation ayant un intérêt local ou leur fédération	0	0	0	0

* La salle Chantal COSTA SOLER est normalement réservée aux activités du Club du 3eme âge. Sa location est dérogatoire, et donc exceptionnelle, sur justification.

Les tarifs de la salle Artaud et de la salle du 4 septembre ne sont pas modifiés.

Salle du 4 septembre	Moins de 4 heures	Plus de 4 heures
Administré résidant à Saint Cannat	250	415
Anniversaire d'un jeune administré de Saint Cannat, une seule fois, pour ses 18, 19 ou 20 ans.	125	215
Personnels municipaux, une seule fois par an, et uniquement pour eux-mêmes ou pour des événements familiaux (ascendant ou descendant directs uniquement)	70	100
Anniversaire de 10 années de mariage à partir des noces d'or (50, 60, 70 ans ... de mariage)	0	0
Anniversaire d'un administré pour son centenaire	0	0
Association domiciliée à Saint Cannat ou leurs fédérations* Association extérieure à la commune organisant une manifestation ayant un intérêt local ou leur fédération	0	0

Salle Artaud	Moins de 4 heures	Plus de 4 heures
Administré résidant à Saint Cannat	130	215
Anniversaire d'un jeune administré de Saint Cannat, une seule fois, pour ses 18, 19 ou 20 ans.	65	110
Personnels municipaux, une seule fois par an, et uniquement pour eux-mêmes ou pour des événements familiaux (ascendant ou descendant directs uniquement)	40	65
Anniversaire de 10 années de mariage à partir des noces d'or (50, 60, 70 ans ... de mariage)	0	0
Anniversaire d'un administré pour son centenaire	0	0
Association domiciliée à Saint Cannat ou leurs fédérations * Association extérieure à la commune organisant une manifestation ayant un intérêt local ou leur fédération	0	0

Une association locale ne peut pas demander une salle pour le compte d'une autre association.

Remboursement du matériel pour cause de non restitution ou de casse du matériel prêté :

- Chaise plastique	30 €
- Chaise bois	40 €
- Chaise métallique	50 €
- Table plastique	85 €
- Plateaux de table	35 €
- Autres matériels	Sur facture de remplacement

Le système de caution, applicable aux administrés comme aux associations, est le suivant :

- Le premier chèque de caution de 100 € est demandé au cas où il y aurait des petites dégradations ou perte, ou si la salle est rendue sale
- Le deuxième chèque de 200 € pourrait aussi être encaissé en cas de dégâts ou de pertes plus importants

Des dégâts ou pertes plus importants feront l'objet de remboursement par le responsable de la location.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- De valider les tarifs présentés ci-dessous,
- De dire que la présente délibération annule et remplace les délibérations précédentes sur le même sujet,
- De dire que les tarifs précédents s'appliquent aux administrés et associations ayant déjà reçu la validation écrite (contrat signé des 2 parties) d'une location avant l'entrée en vigueur de la présente délibération, s'ils sont plus avantageux pour l'administré.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Guillaume SORBA

Le 1^{er} Adjoint,
J. LEVI VALENSI



Acte rendu exécutoire après envoi en.
Sous-Préfecture le : **17 AVR. 2024**
Affiché le : **17 AVR. 2024**